

L'exclusion des personnes en situation de handicap dans le recrutement de l'enseignant d'éducation physique et sportive (EPS) : constat et perspectives

Alfred-Désiré ENGONE

Professeur Certifié d'Education Physique et
Sportive
INJS

alfredengone@gmail.com

RESUME

L'anthropologie et l'ethnologie ont fait prendre conscience de la part d'adaptation que les cultures imposent à tous et de la façon dont elles sélectionnent les plus aptes à s'incorporer à leur système. C'est ainsi que dans certaines sociétés les personnes vivantes avec un handicap s'y intègrent grâce à la tolérance de celle-ci et le Gabon n'est pas en reste face à cette réalité. Les concepts de handicap, de professionnalisation et d'inclusion font partie des politiques publiques de nos pays et le présent article a pour but de mettre en lumière la problématique de l'insertion professionnelle des personnes vivants avec un handicap physique dans les métiers du sport, une invitation au débat sur la réflexion visant à confronter les divergences culturelles et épistémologiques, afin de contextualiser et renforcer les politiques inclusives d'accès d'emploi à tous sans discrimination pour le développement du sport national Gabonais dans tous ses comportements. En d'autres termes est ce que les représentations sociales sur le handicap physique constituent une forme d'exclusion lors du recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive.

MOTS-CLES : Représentation sociale, Corps, Exclusion, Profession, Education physique et sportive

ABSTRACT

Anthropology and ethnology have made people aware of the part of adaption that cultures impose on everyone and of the way in which they select those best suited to incorporate themselves into their system. This is how in some societies people living with a disability are integrated into them thanks to their tolerance and Gabon is not left out in the face of this reality. The concepts of disability, professionalization and inclusion are part of the public policies of our countries and the purpose of this article is to highlight the issue of the professional integration of people livin with a physical disability in sports professions, an invitation to debate on reflection aimed atconfronting cultural differences, in order to contextualize and strengthen inclusive policies for access to employment for all without discrimination for the development of Gabonese national sport in all its comportment. In other words, do social representations of physical disability constitute a form of exclusion when recruiting physical education and sports teachers ?

KEYWORDS : Représentation sociale, Corps, Exclusion, Profession, Education physique et sportive

INTRODUCTION

Dans la société contemporaine, le travail est au cœur du système organisationnel, car il peut assurer l'épanouissement et l'accès à la dignité. En d'autres termes, la plupart des professions sont accessibles à toutes les couches sociales sans discrimination.

En effet, « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et la protection contre le chômage ». L'accès au travail qui est un droit pour tous doit également garantir à tous la liberté de choix des individus à postuler à un emploi dans le strict respect des principes d'équité¹³⁶.

Le droit à l'égalité d'accès aux emplois¹³⁷; « Le droit des personnes à mobilité réduite aux emplois¹³⁸ ». Cette charte nationale constitue le socle des travaux issues de la conférence nationale pour l'exercice des libertés au Gabon, afin que tous les gabonais quel que soit leur statut soient égaux devant la loi, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

Dans le titre préliminaire des principes et des droits fondamentaux de la constitution du Gabon, « chaque citoyen a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de sa race, de ses opinions¹³⁹. » Et la convention relative aux droits des personnes vivants avec un handicap stipule que « les Etats parties reconnaissent le droit des personnes vivant avec un handicap l'accès à l'éducation ».

Les Etats parties reconnaissent aux personnes vivants avec un handicap sur la base de l'équité avec les autres, le droit au travail, notamment à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur le marché du travail, dans un milieu de travail ouvert, favorisant l'inclusion et accessibilité des personnes vivants avec un handicap. Ils garantissent et favorisent l'exercice du droit au travail, y compris pour ceux qui ont eu un handicap en cours d'emploi, en prenant des mesures législatives, pour notamment : interdire la discrimination fondée sur le handicap dans tout ce qui a trait à l'emploi sous toutes les formes, notamment les conditions de recrutement, d'embauche et d'emploi, le maintien dans l'emploi, l'avancement et les conditions de sécurité et l'hygiène au travail⁵.

A la lecture de tous ces textes nationaux et internationaux, le souci de la notion d'inclusion est devenu une mode en ce début du vingt unième siècle de tous les pays du monde.

Dans ces conditions, pourquoi les représentations du corps constituent-ils un facteur d'exclusion pour des personnes vivantes avec un handicap dans certaines professions notamment l'enseignement de l'éducation physique et sportive au Gabon ?

Est-ce- que handicap physique rime avec inaptitude ?

Handicap physique et enseignement de l'EPS seraient –ils incompatibles ?

Tel est le but de notre travail dont la problématique porte sur les représentations sociales sur le corps en situation de handicap physique et l'exclusion dans certaines professions : Cas du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive.

¹³⁶ Constitution de la République Gabonaise p. 39

¹³⁷ Constitution de la République Gabonaise p. 86

¹³⁸ Constitution de la République Gabonaise p. 86

¹³⁹ Constitution de la République Gabonaise p. 15

¹⁴⁰ Convention relative au droit de personnes handicaps du 13 Décembre 2006

1. APPROCHE THEORIQUE

1.1. Définition des concepts

1.1.1. *Handicap*

Le mot handicap trouve son origine dans une expression anglaise "hand in the cap" du XVI^e définissant un jeu d'échanges d'objets entre deux personnes. Puis le terme fut utilisé dans le sport pour désigner "toute course ou compétition dans laquelle on cherche à égaliser les chances des compétiteurs en donnant un avantage au moins efficient ou en imposant un désavantage au plus efficient". Dans nos sociétés occidentales, le handicap est perçu "comme une inégalité naturelle qui vient affecter les chances de réussite dans une vie sociale conçue à l'image d'une compétition sportive" (Christian rossignol. La notion de handicap : métaphore politique et point de ralliements des corporatismes – Interactions, vol 2. 2010).

En Afrique, le handicap est souvent considéré comme une maladie souvent détachée de la personne concernée elle-même, on estime que le handicap est causé par le surnaturel, signe d'une réincarnation provoqué par l'envoutement, la sorcellerie ou une transgression voire une négligence des pratiques sociales par un ancêtre proche de la famille (Handicap et représentations sociales en Afrique occidentale, Cairn- wathi). En d'autres termes, dans les sociétés africaines, les représentations sociales du corps handicapé entraînent la stigmatisation qui peut être définie comme la caractéristique jugée indésirable et conduire à la discrimination envers toute personne vivant avec un handicap

Il existe des difficultés à trouver un consensus sur une définition universelle du "handicap" (confrontation de deux courants de pensée : pour l'un c'est l'état pathologique qui crée le handicap, pour l'autre c'est la société qui crée des situations de handicaps). L'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé) a intégré dans sa définition une dimension médicale et sociale. En 2002, elle élabore une nouvelle classification (la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF)). Ainsi, le handicap est défini sous trois aspects : « les déficiences¹ » désignant la situation physique de la personne ; « les incapacités² » désignant la restriction des activités due aux déficiences et « le handicap » exprimant les limitations en termes de réalisation d'un rôle social³.

En France, est considéré comme un handicap, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (loi du 11 février 2005 sur les droits des personnes vivant avec un handicap, depuis la loi du 30 juin 1975).

¹ OMS 2002

² OMS 2002

³ Loi du 11 Février 2005, France

1.1.2. Représentations sociales

Les représentations sociales sont des phénomènes sociaux mentaux qui correspondent à un ensemble plus ou moins conscient, organisés et cohérents, d'éléments cognitifs, affectifs et du domaine des valeurs concernant un objet particulier appréhendé par un sujet : cela peut être pour un enfant, sa mère, son chat ou la noirceur ; ou encore, pour une personne ,le quartier où elle habite , la nature ou la démocratie par exemple¹ », exemple la représentation sociale se manifeste de façon complexe et plurielle. Elle tient à la fois du savoir, de la théorie, de la croyance et l'attitude. Elle résume une certaine expérience du monde qui ne se dissocie pas de son interprétation ; Elle exprime un système de valeurs et commande la mise en œuvre d'une éthique ; elle absorbe le passé pour organiser l'avenir. Elle se repère aussi bien dans les productions idéologiques de la culture que dans certaines idiosyncrasies individuelles ou minoritaires. Elle surgie à chaque instant de la vie quotidienne, mais aussi là où on l'attendrait le moins, dans le discours scientifique par exemple (Rouquette, 1994 p.168).

1.1.3. Théorisation/conceptualisation

D'après le recensement général de population de l'habitat au Gabon en 2013, la population des personnes handicapées était 38000 âmes (RPG/H2013) soit 2,2%, pour une population active qui représente approximativement 30% de la population totale. Et le 11 décembre 2023 les données disponibles de l'CNAMG estimaient que 9438 vivants avec un handicap sont estimés bénéficiaires d'une aide financière de la part de l'Etat gabonais.

Au regard de toutes ces dispositions, qu'est-ce qui peut justifier aujourd'hui le fait que les personnes vivants avec un handicap moteur soient absentes dans les métiers du sport comme enseignants d'éducation physique et sportive ?

L'accès à l'éducation et la formation professionnelle des personnes handicapées conformément à la Loi 19/95 du 16 février 1996, disait je cite « la situation des personnes handicapées du Gabon est déplorable et ce, simplement du fait de la non application de la loi en la matière² ». En 2024, avec le concours de l'UNICEF et en partenariat avec le ministère des affaires sociales la deuxième phase du recensement des personnes vivants avec un handicap a été lancé depuis le 12 février au 1^{er} mars 2024 sur toute l'étendue du territoire gabonais. Cette initiative contribuera à la mise en œuvre d'une politique de modernisation et de pérennisation du système de protection sociale.

Si la politique du Gabon pour les personnes vivants avec un handicap se fonde sur le principe de l'égalité des chances, en vue de leur participation à la vie de la cité de l'affirmation de leur citoyenneté, pourquoi les populations appréhendent mal le fait qu'une personne vivant avec un handicap physique ne devienne professeur d'éducation physique et sportive ?

Les métiers du sport s'appliquent au sport et font appel à des compétences physiques, psychologiques, affectives et cognitives. La préparation à l'accès au professorat d'EPS

¹ Volume 1/1999., Bilan, enjeux et perspectives de la recherche relative à l'environnement

² NDOUTOUUME NGOME J., 2016

s'effectue sur une sélection parmi les candidats titulaires du baccalauréat et pourvu d'un certificat d'aptitude. Les candidats doivent avoir au moins 18 ans et au plus 27 ans pour passer des épreuves athlétiques et écrites en formation initiale.

Au regard de ces conditions de recrutement, en vue d'une formation de trois (3) ans pour le Professorat –Adjoint et cinq (5) ans pour le Professorat, les citoyens vivants avec un handicap physique partiel sont explicitement exclu ce qui constitue une discrimination au regard des textes cités plus haut.

Cette situation peut être due aux représentations que la société a des corps en situation d'handicap, mais aussi de l'enseignement de l'EPS. En d'autres termes, la société se confond telle à l'Etat ? C'est l'Etat qui fixe les règles qui semblent exclure les personnes vivants avec un handicap lors du recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive.

L'Anthropologue Fonctionnaliste britannique examine la manière dont les représentations et les discours sont imprégnés de métaphores corporelles. Le corps humain y est interprété comme une source importante de métaphores par rapport à l'organisation de la société, en ce sens que la désorganisation de la phénoménalité de la réalité corporelle exprime synchroniquement la désorganisation de la société¹ .En d'autres termes, elle soutient que les idées qui ont cours sur le corps individuel reflètent celles qui ont cours à propos du corps social. Le corps est un site des représentations sociales car la socialisation passe aussi par un rapport au corps spécifique de chaque individu, qui souhaite le mettre en « conformité sociale » (Corps et socialisation, Guillaume Vallet dans Idées économiques et sociales 2009/4, n°158, pp. 53-63).

Le corps humain individuel est toujours engendré par l'information à partir de laquelle le corps est socialement construit et reconnu. C'est cette information qui soutient, de façon synchronique, une vision particulière du corps social, la société assure la condition de reproduction²

Dans sa thèse de doctorat qui s'appuie sur la possibilité de considérer le corps humain comme une allégorie du corps social s'est-il –dire le fait de pouvoir envisager que les idées qui ont cours sur le corps reflètent celles qui ont cours dans la société en général, diverses recherches de la sociologie du corps ont montré la manière dont chaque société institue des façons particulières de concevoir et percevoir le corps. Cela veut dire que le corps joue un grand rôle dans les sociétés traditionnelles et modernes, sa codification et ses représentations dépendent de la vision de la société³ .

Vigarello, nous rappelle que « l'éducation physique renforce l'institution et les forces qui l'habitent. Elle privilégie un corps qui fonctionne plus qu'il ne parle, qui produit plus qu'il n'éprouve⁴ ». En d'autres termes, le corps est au cœur de l'enseignement de l'EPS, moyen et enjeu d'apprentissage, car c'est la discipline qui par définition fait « apprendre par le corps⁵ ».

¹ Douglas. M, 1982

² Goffman, 1973 et Bourdieu, 1980

³ St Jean, 2010

⁴ Vigarello. G, 1975

⁵ Faure, 2015

Le rapport au corps est socialement très différent : « le milieu social influe sur le statut et les usages du corps⁶ », « la place que l'on occupe dans la société conditionne le type de rapport que l'on entretient avec son corps et détermine grandement les usages, notamment sportifs , que l'on en fait⁷¹⁵² ».

A cet effet, nous pensons que les facteurs socio-culturels impactent l'image du corps, en indiquant les standards valorisés et d'autres dévalorisés, la personne à mobilité réduite est comme une insatisfaction de la nature parce que la diffusion des standards culturels s'effectue par le biais de messages implicites, véhiculés par les parents, les pairs et les médias. L'apparence corporelle de l'enseignant d'EPS valorisera la force, le développement musculaire, intellectuel, avec une silhouette de type méso morphique, le tout associé à un faible pourcentage de masse grasse.

Face à cette situation, malgré les moyens législatifs et réglementaires pris par le Gabon pour garantir l'égal accès à l'employabilité de toutes les couches sociales, la vision de la société gabonaise est fortement influencée par la culture et en d'autres termes « le corps est souvent le point de stigmatisation de la personne à mobilité réduite¹ ». Et le recrutement des enseignants d'EPS n'échappe pas à cette réalité sociale et culturelle qui n'intègre pas des personnes vivants avec un handicap même si elles présentent des aptitudes.

En réalité, nous devons reconnaître malheureusement que le Gabon n'a pas du tout œuvré pour l'inclusion de personnes vivantes avec un handicap ayant des aptitudes dans les métiers du sport. Le module de formation aux activités physiques adaptées n'est pas opérationnel.

Les critères de recrutement des futurs enseignants d'EPS en activités physiques adaptées exclues cette catégorie de citoyens.

Pour mener notre étude, nous nous sommes intéressés aux étudiants de l'INJS en fin de cycle, les enseignants et les populations du quartier soduco, pour savoir si malgré l'insatisfaction physique, si certaines personnes peuvent devenir des enseignants d'éducation physique et sportive ?

2. DE LA DESCRIPTION DE LA RECHERCHE

Notre étude se déroule à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de Libreville, situé au quartier Soduko dans le 5^{ème} arrondissement.

Les enseignants, étudiants en fin de cycle de professorat certifié à l'INJS de Libreville et les habitants du quartier constituent pour nous le panel approprié car les deux sexes y sont représentés ainsi que les catégories socio-professionnelles et culturelles. Le questionnaire suivant leur a été soumis pour savoir ce qu'ils pensent du recrutement des personnes vivants avec un handicap partiel dans les métiers du sport, notamment comme enseignant d'éducation physique et sportive.

Notre étude est qualitative de type descriptif, pour relever les discriminations sociales, ou mieux encore la non application des textes en vigueur sur l'employabilité des personnes en république gabonaise.

⁶Boltanski, 1971

⁷Pociello, 1982

¹ Pancet, 2010

Nous avons porté notre étude sur la méthode non probabiliste et la technique du choix raisonné ont été utilisées pour le 5^{ème} arrondissement, le quartier Soduco, l'établissement(INJS).

Nous utilisons un échantillonnage aléatoire simple. Une liste des intervenants à l'injs, les étudiants en fin de cycle, notamment ceux de 5^{ème} année de professorat certifié, les enseignants de et les habitants de Soduco qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire.

Notre questionnaire comporte quatre (4) questions pour toutes les personnes interrogées. La méthode de remplissage et de récupération des questionnaires sur place a été adoptée chez tous les sujets enquêtés.

Mais, durant notre enquête, nous avons rencontrés des difficultés au niveau de la disponibilité des certains enquêtés, notamment les enseignants de l'INJS et les habitants de Soduco.

Toutefois, les données recueillies ont été traitées sous forme de tableau pour le questionnaire et, par texte sous forme d'interprétation. Nous avons procédé au dépouillement des résultats en regroupant les réponses identiques et par sexe. Puis, nous avons effectué des opérations statistiques pour un rendu en pourcentage. Nous rappelons que, chaque tableau sera suivi d'une analyse et d'une interprétation des résultats.

1 - A votre avis les personnes vivants avec un handicap moteur sont-elles intégrées dans la société gabonaise ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas
- Sans réponse

2 - D'après vous, les personnes vivants avec un handicap moteur prennent-elles part au tissu économique du Gabon comme travailleurs ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas
- Sans réponse

3 - Les personnes vivants avec un handicap moteur sont-elles recrutées comme enseignants dans le système éducatif gabonais ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas
- Sans réponse

4 - Les personnes vivants avec un handicap moteur sont-elles recrutées comme enseignants d'éducation physique et sportive au Gabon ?

- Si « oui » pourquoi ?
- Si « non » pourquoi ?
- Ne sait pas
- Sans réponse

Tableau 1 : Population d'enquête et pourcentage

Population	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	Total pourcentage
Enseignants de l'INJS	06	10	16	27%
Etudiants de 5 ^{ème} année	14	14	28	46%
Habitants de Soduco	06	10	16	27%
Total	26	34	60	

Source : Résultat de l'enquête du 14 Septembre 2020

Tableau 2 : Résultats de la première question

	Nombre de femmes	Pourcentage	Nombre d'hommes	Pourcentage
Oui	24	92%	33	97%
Non	02	8%	0	0
Ne sait pas	0	0	1	3%
Sans réponse	0	0	0	0
Total	26	100%	34	100%

Source : Résultats de l'enquête du 14 septembre 2020

Tableau 3 : Résultats de la deuxième question

	Nombre de femmes	Pourcentage	Nombre d'hommes	Pourcentage
Oui	24	92%	33	97%
Non	0	0	01	3%
Ne sait pas	02	8%	0	0
Sans réponse	0	0	0	0
Total	26	100%	34	100%

Source : Résultats de l'enquête du 14 septembre 2020

Tableau 4 : Résultats de la troisième question

	Nombre de femmes	Pourcentage	Nombre d'hommes	Pourcentage
Oui	23	88,46%	34	100%
Non	03	11,54%	0	0
Ne sait pas	0	0	0	0
Sans réponse	0	0	0	0
Total	26	100%	34	100%

Source : Résultat de l'enquête du 14 septembre 2020.

Tableau 5 : Résultats de la quatrième question

	Nombre de femmes	Pourcentage	Nombre d'hommes	Pourcentage
Oui	0	0	0	0
Non	25	96,16%	34	100%
Ne sait pas	01	3,84%	0	0
Sans réponse	0	0	0	0
Total	26	100%	34	100%

Source : Résultats de l'enquête du 14 septembre 2020

3. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

L'organisation et la présentation de ce questionnaire sur le terrain nous permet de penser que les questions posées correspondent au problème pouvant être sinon résolu, du moins analysé et expliqué par cette technique et instrument du sociologue.

Aussi, les résultats du *tableau 2* qui correspondent à la première question montrent que 92% des femmes et 97% des hommes reconnaissent que les personnes vivants avec un handicap physique sont incluses dans la société gabonaise contre 8% chez les femmes et 3% chez les hommes.

Les résultats du *tableau 3* qui correspondent à la deuxième question montrent 92% des femmes et 97% des hommes reconnaissent que les personnes vivantes avec un handicap physique prennent part au tissus économique gabonais comme travailleurs contre 8% des femmes ne savent pas et 3% chez les hommes affirment que cette catégorie de personnes ne participent pas au tissus économique comme travailleurs.

Les résultats du quatrième tableau qui correspondent à la question 3 montrent que 88.46% des femmes soit 23/26 et 100% des hommes reconnaissent que les personnes vivants avec un handicap physique sont recrutées dans le système éducatif gabonais comme enseignants contre 11.54% des femmes soit 03/26 qui ont répondu par la négative.

Les résultats du cinquième tableau qui correspondent à la question n°4 montre que 96.16% des femmes et 100% des hommes affirment que les personnes vivants avec un handicap physique ne sont pas recruté comme enseignant d'éducation physique et sportive contre 3.84% qui ont répondu « ne rien savoir ».

CONCLUSION

En somme, poser la question de l'accessibilité des personnes vivants avec un handicap physique au Gabon comme professeur d'éducation physique et sportive, c'est interroger les représentations sociales du handicap dans la société gabonaise notamment sur des idéologies qui ne sauraient perdurer faute de connaissances appropriées en activités physique adaptées (APA). Le développement du sport au Gabon doit passer par la qualité de l'éducation physique et sportive, ainsi que les différents acteurs. Pour une professionnalisation inclusive, des personnes vivants avec un handicap physique dans l'enseignement des Activités Physiques Adaptées (APA), car elles ont des aptitudes et cela aura pour conséquence de briser les barrières érigées sur le handicap dans la société gabonaise. Et de toute évidence, le rayonnement du sport national passe par la prise en compte et l'inclusion de cette couche de la population, dans un contexte où la société évolue dans le sens d'une généralisation des mécanismes sportifs.

Le développement du sport au Gabon ne saurait se faire de manière parcellaire et d'exclusion en ce moment où le monde devient un village planétaire au contraire l'inclusion des personnes à mobilité réduite dans l'enseignement des APA peut devenir le socle et le mouvement paralympique en vue des échéances à venir. Et lors des échanges, quand nous leurs avons posé la question de savoir pourquoi les personnes vivants avec un handicap ne pourraient t'elles pas enseignées l'EPS, les enquêtés nous

ont faits comprendre que l'enseignant d'EPS doit remplir une certaine conformité sur le plan psychomoteur et social.

En d'autres termes un corps parfait et normé, vu que l'image du corps est soumise à des normes sociales ou l'insatisfaction corporelle est souvent mal appréhendée, car s'écartant des représentations sociales, car l'imaginaire autour du corps glorieux (footballeurs, athlètes gymnastes) s'oppose au corps subalternes et c'est cet imaginaire qui se cache derrière l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ancet P., 2010.** *Le Corps vécu chez la personne âgée et la personne handicapé*
- Boltanski L., 1971** Les usages sociaux du corps, Annales ESC n°1, pp205-233.
- Bourdieu P., 1980.** L'Identité et la représentation, éléments, pour une réflexion critique sur l'idée des régions.
- Bourdieu P.** Le sens pratique. Paris, édition de minuit.
- Constitution de la République Gabonaise,** Textes, commentaires, doctrine jurisprudence 2^{ème} édition mise à jour de la révision constitutionnelle du 12 Janvier 2011
- Convention relative au droit de personnes handicapées** NEW YORK, 13 Décembre 2006
- Douglas M., 1982.** Natural symbols exploration, In Cosmology. New York, Pantheon Books
- Faure, 2011.** Apprendre par le corps devenir des individus, Lu Huet-Gal-Petit faux (eds) l'expérience corporelle, Paris revue EPS, p45-59
- Goffman E., 1973.** La mise en scène de la vie quotidienne. Paris, édition de Minuit.
- Mathieu St-J., 2008** la représentation contemporaine du corps comme allégorie de la société. Lien social et Politique, (59), p139-147.
- Ndong Missang J-M.** Situation des personnes en handicapés du Gabon (R.G.P.H.2003), Congrès International de l'UIESP du 27 Septembre-02 Octobre 2009, Marrakech Maroc.
- Ndoutoume Ngome J., 2016.** L'accès à l'éducation et la formation professionnelle des personnes handicapés conformément à la loi 19/95 du 16 Février 1996 (Actes de Colloque : France 2016)
- Pociello., 1981.** « La grâce, l'énergie, la force et les réflexes » In sport et société, Vigot, Paris.
- Vigarello G., 1975.** Education physique et revendication scientifique, In Revue Esprit n°5.